## **BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES**



## Édition Chronologique n° 30 du 26 juillet 2018

# PARTIE PERMANENTE Administration Centrale

Texte 1

### DÉCISION N° 504731/ARM/SGA/DPMA/SHD/DCRA

modifiant la décision n° 12350/SGA/DMPA/SHD/DAT du 14 septembre 2007 relative aux inscriptions de noms de batailles sur les drapeaux et étendards des corps de troupe de l'armée de terre, du service de santé des armées et du service des essences des armées.

Du 24 mai 2018

DIRECTION DES PATRIMOINES, DE LA MÉMOIRE ET DES ARCHIVES : service historique de la défense.

DÉCISION N° 504731/ARM/SGA/DPMA/SHD/DCRA modifiant la décision n° 12350/SGA/DMPA/SHD/DAT du 14 septembre 2007 relative aux inscriptions de noms de batailles sur les drapeaux et étendards des corps de troupe de l'armée de terre, du service de santé des armées et du service des essences des armées.

Du 24 mai 2018	
----------------	--

#### NOR A R M S 1 8 5 1 1 0 6 S

#### Référence:

Décision n° 2084/ARM/CAB/SDBC/DEAGM/AGM du 16 avril 2018 (BOC n° 17 du 3 mai 2018, texte 4 ; BOEM 563.1.2.1).

#### Précédent Modificatif:

Décision n° 9975/DEF/SGA/DMPA/SHD/CHA/DSD/SST du 31 juillet 2012 (BOC N° 42 du 28 septembre 2012, texte 7).

#### Texte modifié:

Décision n° 12350/SGA/DMPA/SHD/DAT du 14 septembre 2007 (BOC N° 27 du 9 novembre 2007, texte 3; BOEM 131.2.2.2.1.2.2, 563.1.2.2.1) modifiée.

Référence de publication : BOC n° 30 du 26 juillet 2018, texte 1.

La décision n° 12350/SGA/DMPA/SHD/DAT du 14 septembre 2007 est modifiée comme suit :

Dans l'annexe : Au point 2.16. « **Régiments étrangers d'infanterie.** » ;

Au lieu de : «

11e régiment. (Aucune.)
-------------------------

»;

Lire: «

11e régiment.	Camerone	1863		

≫.

Pour la ministre des armées et par délégation :

Le chef du service historique de la défense,

Pierre LAUGEAY.